

6



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

le mercredi 14 décembre 2005

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 14 décembre 2005

10 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Bathurst et des environs, qui demandent que le gouvernement donne suite aux recommandations de l'ombudsman et de la Coalition For Nursing Home Residents' Rights et finance les services en foyer de soins conformément à la *Loi canadienne sur la santé*. (Pétition 5.)

M^{me} Robichaud (Baie-de-Miramichi) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à désigner le chemin Winston, à Oak Point, aux fins d'entretien. (Pétition 6.)

M. Haché donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 22 décembre 2005, appuyé par M. Paulin, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom et l'emplacement des pourvoyeurs qui mènent en groupe leurs activités sur les terres de la Couronne, du 7 juin 1999 au 14 décembre 2005;

l'emplacement géographique précis et l'appellation des groupes;

la date de délivrance des permis en question;

le nom des personnes énumérées sur ces permis d'exploitation, ainsi que la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, ayant trait à l'approbation de ce qui précède.

M. S. Graham donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 22 décembre 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le plan d'intervention en cas de pandémie de grippe dont le ministre de la Santé et du Mieux-être a parlé au cours de la période des questions du 14 décembre 2005.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, reprenne le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le président de la Chambre revient à l'appel des avis de motion.

L'hon. M. Volpé donne avis de motion 19 portant que, le mardi 20 décembre 2005, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les emprunts de la province*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les emprunts de la province*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Société de Kings Landing*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Société de Kings Landing*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi concernant la Loi sur les régies régionales de la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois :

POUR : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Doherty	M. Arseneault	

CONTRE : 26

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	M ^{me} Fowlie
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Malley
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Williams

l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Carr
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. MacDonald
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. Stiles
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Betts
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. C. LeBlanc
l'hon. M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles	M. Huntjens	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre.

En conséquence, le président tranche par voix prépondérante contre la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23.

M. S. Graham invoque le Règlement ; il demande que le président motive son suffrage contre la motion, étant donné la tradition et la jurisprudence parlementaires dans le Commonwealth en ce qui a trait à la voix prépondérante de la présidence.

L'hon. M. Green intervient sur le rappel au Règlement ; il soutient que ce rappel au Règlement équivaut à la contestation de la décision du président.

Le président déclare qu'il n'a pas à motiver son suffrage et qu'il ne considère pas le rappel au Règlement comme un mépris de l'autorité de la présidence.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Betts, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle de la levée de séance est arrivée.

La séance est levée à 18 h.